

Report des promotions de la Légion d'honneur



Les promotions de la Légion d'honneur traditionnellement publiées en juin (militaires d'active) et en juillet (civils) sont reportées en fin d'année.

Le Président de la République, grand maître des ordres nationaux, a en effet décidé de rendre hommage aux personnes se mobilisant dans la lutte contre l'épidémie de Covid-19, notamment par la remise de décorations. Ainsi les deux promotions civiles de 2020 de la Légion d'honneur seront

regroupées pour être publiées le 1er janvier 2021 avec les promotions civiles de l'ordre national du Mérite.

Elles récompenseront pour une large part les personnes s'étant investies dans cette crise, à tous les niveaux et dans tous les domaines d'activité. Par ailleurs, la Médaille de l'engagement face aux épidémies, créée en 1885, est réactivée et viendra compléter ces promotions des ordres nationaux. Décoration ministérielle, son attribution sera gérée par les services du Premier ministre.

Les promotions militaires de la Légion d'honneur seront quant à elles publiées à l'automne 2020, et regrouperont militaires d'active, de réserve et anciens combattants.

Report des promotions de l'ordre national du Mérite



En raison du contexte sanitaire, les promotions de l'ordre national du Mérite traditionnellement publiées en avril et en mai sont reportées au second semestre.

Les deux promotions militaires annuelles devraient être regroupées et publiées au mois d'octobre.

Les deux promotions civiles annuelles devraient également être regroupées et comprendre une part importante de personnes

investies dans la lutte contre l'épidémie de COVID-19.